

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION DE VACATIONS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ  
CULTURELLE DE LA MÉDIATHÈQUE ABBAYE-NELSON MANDELA DE CRÉTEIL**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**VU** l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de l'activité culturelle des médiathèques, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) souhaite proposer une rencontre-débat à la suite de la projection du film documentaire « Adolescentes » aux usagers de la médiathèque de l'Abbaye - Nelson Mandela à Créteil ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de cette animation ; qu'à cet égard, il convient de créer deux vacations ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Deux vacations sont créées pour l'intervention d'animateurs dans le cadre des activités culturelles organisées à la médiathèque de l'Abbaye-Nelson Mandela à Créteil, conformément au tableau ci-annexé.

| Informations sur l'accusé de réception |   |
|--|---|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                   |
| le                                     | 19/01/23                                |
| Accusé réception le                    | 19/01/23                                |
| Numéro de l'acte                       | DC2023/092                              |
| Identifiant télétransmission           | 094-200058006-20230101-lmc141026-AU-1-1 |

**ARTICLE 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 19 janvier 2023.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,



Signé  
Fabien TASTET

| Informations sur l'accusé de réception |   |
|--|---|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                   |
| le                                     | 19/01/23                                |
| Accusé réception le                    | 19/01/23                                |
| Numéro de l'acte                       | DC2023/092                              |
| Identifiant télétransmission           | 094-200058006-20230101-lmc141026-AU-1-1 |

Mise en ligne le 19/01/2023

**Création de vacances dans le cadre des manifestations culturelles à la médiathèque  
de L'Abbaye-Nelson Mandela à Créteil.**

| NATURE DE LA VACATION  | PROFESSION<br>DU<br>VACATAIRE | NOMBRE<br>DE<br>VACATION | NOMBRE DE SERVICE<br>PAR VACATION | Date et Heure              | Rémunération brute sur la<br>base de 70€ net par service |
|------------------------|-------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|----------------------------|--|
| Animations et échanges | Animateurs                    | 2                        | 3                                 | Samedi 26 novembre<br>2022 | 210 €  |